

Le bal du colonel

A Lausanne, le 18^e siècle voit des pasteurs attachés aux valeurs morales et au respect de la discipline religieuse s’opposer à une élite friande de plaisirs sociaux et intellectuels.

Le 7 septembre 1772, un bal organisé dans une maison de la Place de la Palud met le feu aux poudres.

L’hôte de cette soirée est François Tissot - frère d’Auguste, sans doute le plus célèbre médecin du 18^e siècle. Né à Grancy près de Cossonay en 1732, François choisit la carrière militaire. Du 19 avril 1757 au 31 août 1768, il est sergent au service de la puissante Compagnie néerlandaise des Indes orientales (VOC) à Batavia (actuelle Jakarta)⁽¹⁾. Il achève son parcours au service de Hollande avec le grade de lieutenant-colonel et on le retrouve à Lausanne à la fin des années 1760. En 1770, lui et son frère achètent la maison de Montriond (où Voltaire avait séjourné en 1755 et 1759). Sept ans plus tard, suite à de sévères revers de fortune, il tente de vendre un de ses manuscrits à Benjamin Franklin, alors plénipotentiaire à Paris, suggérant que l’ouvrage soit imprimé à 7’000 exemplaires et distribué aux officiers de l’armée américaine⁽²⁾. Franklin n’entrant pas en matière, François Tissot publie son texte anonymement en 1778, suivi d’un autre essai en 1790⁽³⁾.

Dix-huit ans plus tôt, il donnait ce fameux bal, peut-être là où vivait alors son frère Auguste. Achetée en 1753 par le futur architecte Abraham Fraisse, transformée un an plus tard par Gabriel Delagrange, la demeure occupait l’angle Palud-Madeleine avant sa démolition en 1895.



Victor de Constant Rebecque, *Théâtre de Mon-Repos près Lausanne*, crayon, gouache et aquarelle sur papier, 1851. D’après une boiserie peinte vers 1760, aujourd’hui au château de Mézery, montrant Voltaire dans *Zaïre* sur les planches du théâtre installé dans la maison de Mon-Repos par David-Louis Constant d’Hermenches

Le Dr Tissot s’y installe dans les années 1770 avec son neveu Marc Dapples. Même si rien ne permet de l’affirmer, il n’est pas impossible qu’elle ait accueilli la soirée du colonel dans le grand salon du 2^e étage. Toujours est-il qu’un tel événement mondain, au demeurant très fréquent à Lausanne à cette époque⁽⁴⁾, eut lieu juste avant le Jeûne: immédiatement, le bailli intervient auprès du lieutenant-baillival Jean Henri Polier de Vernand, président du consistoire, pour qu’une enquête soit diligentée.

«Instrument disciplinaire chargé d’inculquer aux populations des normes religieuses et morales»⁽⁵⁾, le consistoire est un tribunal des mœurs civil et ecclésiastique. Celui de Lausanne est composé des quatre pasteurs de la ville et de six à huit représentants des conseils municipaux⁽⁶⁾. Il est présidé par le bailli ou son représentant, le lieutenant-baillival. Se basant sur la législation consistoriale établie par Berne, il veille au respect des normes et valeurs chrétiennes, traque les comportements considérés comme «scandaleux» (ivrognerie, jeux, danses, bagarres, adultères, etc.) et édicte de nombreuses ordonnances.

Magistrat, Jean Henri Polier de Vernand (1715-1791) est membre du Conseil des Deux-Cents et de celui des Soixante. Président du consistoire pendant près de 40 ans, il a laissé un monumental livre de raison couvrant cette période⁽⁷⁾. Dès son accession à la présidence, la position du consistoire se fera plus souple en matière de discipline religieuse et de contrôle moral. Les raisons en sont multiples: recul des pratiques religieuses, laïcisation de la société et tolérance accrue des membres laïcs des consistoires pour les divertissements des élites dont ils font partie. Théâtre, musique, jeux de hasard où on «joue gros», sont des plaisirs en vogue au sein des bonnes sociétés européennes. Polier de Vernand lui-même ne dédaigne pas les jeux de cartes et goûte fort le théâtre, une passion pas toujours compatible avec le respect du Sabbat et des règles religieuses. En revanche, les divertissements populaires font l'objet d'une surveillance bien plus rigoureuse. A de nombreuses reprises, les pasteurs s'en plaignent auprès des Bernois, accusant implicitement les membres laïcs des tribunaux des mœurs: «...quelles semences de murmures ne jette on pas dans les esprits de la multitude lors qu'on ne fait sentir le poids des loix qu'aux petits, tandis qu'on souffre des violations beaucoup plus choquantes, dans les personnes riches distinguées et, dans ceux qui ont un serment formel de les observer et faire observer aux autres.»⁽⁸⁾ Les Bernois ne peuvent ignorer les mises en garde des pasteurs, mais le fait que les élites vaudoises soient celles-là même sur lesquelles s'appuie l'administration bernoise fait aussi pencher la balance vers un assouplissement des règles. En 1787, le jeu, la danse, la gourmandise et l'ivresse seront dépénalisés. Il est intéressant de relever que trois ans auparavant, Antoine Polier de St-Germain faisait paraître *Du Gouvernement des mœurs*, un ouvrage qui, en dépit de son anonymat, fut vite reconnu comme étant de celui qui fut Bourgmestre de Lausanne de 1766 à 1796. Quoique défenseur d'une stricte discipline morale et religieuse, il s'en prend de façon à peine voilée au gouvernement bernois.

«On sent bien que le Gouvernement ne saurait entrer dans tous ces détails, qu'il n'est pas obligé de pouvoir directement à tous ces besoins particuliers ; mais il peut contribuer, par bien des moyens indirects et généraux, à faire jouir de ces avantages ceux qui vivent sous ces lois. Indépendamment du plaisir de faire des heureux, en multipliant les moments agréables de la vie, la saine politique invite les Conducteurs des Peuples à entretenir cet esprit de gaieté qui fait supporter tous les différents petits malaises attachés à l'obéissance, et oublier les sujets passagers de mécontentement que donne quelquefois l'exercice de l'autorité.»⁽⁹⁾

Certains ne s'y tromperont pas: en décembre 1789, dans un contexte pré-révolutionnaire, la Ville de Lausanne remet à Antoine Polier une médaille du mérite. Sa maison, longtemps l'une des plus belles de la ville⁽¹⁰⁾, se trouvait à l'emplacement de l'actuel hôtel des Postes à Saint-François.



Louis-Charles Ossent-Portner, L'Ancienne maison Polier de St.-Germain, photographie, vers 1895



Frédéric Mayor, l'ancienne maison Polier de St.-Germain (sud),
photographie, 1895-1896

Dans cette somptueuse demeure bourgeoise, démolie en 1896, se donnent fréquemment des bals et des réceptions, témoins d'une vie mondaine particulièrement relevée. On croise à Lausanne la fine fleur de l'aristocratie européenne, on se déplace pour le célèbre historien anglais Edward Gibbon, on vient consulter le Dr Tissot, assister à des représentations théâtrales chez M. d'Hermenches et chez le marquis de Langallerie, où Voltaire lui-même joue certaines de ses pièces, on vient écouter Mozart à l'hôtel de Ville, on aperçoit Casanova et on cause au salon d'Angélique de Charrière de Bavois.



Victor de Constant Rebecque, *Théâtre de Mon-Repos près Lausanne*,
crayon, gouache et aquarelle sur papier, 1851. D'après une boiserie peinte
vers 1760, aujourd'hui au château de Mézery, montrant Voltaire dans *Zaïre*
sur les planches du théâtre installé dans la maison de Mon-Repos par
David-Louis Constant d'Hermenches.

Mais Berne reste vigilante.⁽¹¹⁾ En 1791 encore, le bailli prie courtoisement mais fermement Gibbon de renoncer à donner un bal, au motif qu'il aurait lieu «entre deux dimanches de communion et avant le 9, qui est le lendemain du jour du Jeûne, il est absolument défendu de danser.»⁽¹²⁾ Et si celui donné en septembre 1772 par le colonel Tissot a causé tant d'émoi, c'est parce qu'il eut lieu « un lendemain de communion et seulement à 24 heures de distance de celui où la dévotion du Jeûne devait commencer. »⁽¹³⁾ La réaction des pasteurs ne tarde pas, avec en première ligne Jean-Antoine Noé Polier de Bottens puis, surtout, le doyen Leresche, premier pasteur lausannois, qui en sus d'avoir fustigé le colonel du haut de sa chaire, l'aurait également apostrophé devant la cathédrale. Coutumier du fait, Leresche avait déjà disputé Voltaire⁽¹⁴⁾ (qui l'appelait «Le Revêche») et Constant d'Hermenches, «coupable» d'avoir monté un théâtre à Mon-Repos. Indigné, François Tissot exige des excuses qu'il n'obtiendra pas et s'en plaint auprès de son ami Albrecht von Haller. Nonobstant le fait que le consistoire ait tranché en sa faveur, le colonel, dépité, quitte Lausanne pour Genève, où il n'est pas sûr qu'il ait retrouvé semblable richesse sociale et intellectuelle.



Martin F. Quadal, *Portrait du ministre Leresche*, huile sur toile, 1777

Laurent Golay
7 septembre 2015

1. <https://www.openarch.nl/show.php?archive=ghn&identifieur=632ad242-5209-4211-a135-02a614e9132f&lang=fr>
2. William B. Willcox (éd.), *The Papers of Benjamin Franklin*, vol. 23, New Haven-London, 1983, p. 530.
3. Colonel D***, *Cahiers militaires...*, London-Genève, 1778. De Tissot Grenus, *Manuel du Général et de l'Officier...*, La Haye-Lausanne, 1790.
4. Pierre Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle d'après Jean Henri Polier de Vernand*, Lieutenant baillival, Genève, 1970.
5. Danièle Tosato-Rigo, Nicole Staremberg Goy, « Avant-propos », in *Sous l'œil du consistoire* (Etudes de Lettres, 3), 2004, p. 5.
6. N. Staremberg Goy, « Le contrôle des mœurs à Lausanne au 18^e siècle : discours, normes et pratiques consistoriales », in Mathieu Caesar et Marco Schnyder (éds), *Religion et pouvoir [...]*, Neuchâtel, 2014, p. 227.
7. Cf. note 5.
8. Lettre de François-Louis Allamand au bailli Albrecht Tschärner, 1762. BCU Lausanne, ms A 912/1, p. 85.
9. Antoine Polier de St.-Germain, *Du Gouvernement des Mœurs, Lausanne*, 17852, p. 200.
10. Marcel Grandjean, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, III, Basel, 1979, p. 351-354.
11. « Les fêtes religieuses, surtout le Jeune, font l'objet d'une attention particulière de la part du souverain par l'émission d'ordonnances spécifiques pour en assurer le respect qui en renforce encore le caractère sacré et solennel. » N. Staremberg Goy, « Temps sacré et activités profanes. L'action du Consistoire de Lausanne pour le respect du Sabbat (1754-1791) », *Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte*, 20, 2005, p. 99-116 [note 36].
12. N. Staremberg Goy, « Pour savoir s'il y a scandale », *Mémoire Vive. Pages d'histoire lausannoise*, 17, 2008, p. 34.
13. *Registre du consistoire de la Ville de Lausanne, 1772-1774*, <http://www.lausanne.ch/thematiques/culture-et-patrimoine/histoire-et-patrimoine/archives-communales/open-archives/registre-consistoire/mainArea/21/links/00/linkBinary/Acv-Bi-5bis-6.pdf>
14. Jean-Pierre Leresche, *Guerre littéraire: ou Choix de quelques pièces de M. de V*****, avec les réponses*, Lausanne, 1759